

Quelques informations sur le RGPD

(avec CNILOU le chien de la CNIL)



- *Contextualisation du RGPD*
- *Le rôle de la CNIL*
- *Les GAFA : ce qui va changer*



Contextualisation du RGPD

Bonjour, je suis Cnilou, le chien policier de la CNIL* !
Je vais tenter de vous expliquer l'intérêt de la CNIL
et du RGPD** dans la protection de vos données !

*La CNIL, c'est la Commission Nationale,
Informatique et Liberté.

**Le RGPD, c'est le Règlement Général de
Protection des Données !





Tout part des fameuses données personnelles !
Ce sont toutes les informations sur vous qui circulent sur Internet, quand vous remplissez un formulaire pour commander en ligne ou vous inscrire sur un forum par exemple !

Aujourd'hui, ces données sont traitées par des entreprises qui ne vous veulent pas que du bien ! Et si pour certains, ce n'est pas un problème, il est très difficile de connaître leur utilité pour l'entreprise et leur lieu de conservation.



La surexploitation des données personnelles a plusieurs conséquences néfastes sur chacun d'entre nous.



D'ailleurs, de plus en plus de plaintes sont déposées chaque année à la CNIL concernant ces fameuses données personnelles. L'opinion publique est, elle aussi de plus en plus concernée par ces problématiques



1. La création d'un « profil » permet l'usage de publicités ciblées mais surtout l'enfermement dans une **bulle de filtre***, ce qui change notre perception du monde. C'est une question de **neutralité** de l'information.

1. Les conséquences d'un hack sont plus dangereuses. En effet, plus on en sait sur vous, plus il est **facile** d'usurper votre identité.

*La bulle de filtre, c'est le fait d'être enfermé dans un système d'information, empêchant alors d'en sortir et d'accéder à des informations plus variées.



- 3. Utilisation des données dans un cadre politique : **adapter** son discours au cas par cas pour faire voter pour soi (dénaturer son message politique)
- 3. Que fait l'État des données ? Certains craignent une utilisation pour la **surveillance de masse**. Ce qui peut poser des problèmes **démocratiques**.
- 3. Les données de santé : leur diffusion peut entraver l'accès à certaines personnes à un prêt ou un emploi car on sait qu'elles ont suivis des traitements médicaux : c'est la question du **droit à l'oubli**.



Ce ne sont que quelques exemples des côtés négatifs de la surexploitation de vos données personnelles.

Heureusement, le RGPD est là pour corriger ces problèmes !



Son fonctionnement a été détaillé précédemment par les autres groupes, mais nous allons ici nous intéresser à mon rôle dans l'organisation et l'application du RGPD.





Le rôle de Cnilou

Mon rôle dans l'écosystème du RGPD est essentiellement un rôle d'**accompagnement**, de **contrôle** et de **validation**.



J'inflige les amendes, mais pas que !
J'accompagne les professionnels dans leur mise
en conformité, j'aide les particuliers à connaître
et exercer leurs droits.



Tout d'abord, chaque entreprise concernée par le RGPD (c'est-à-dire qui détient des données personnelles à usage commercial) doit me faire une déclaration pour prouver sa conformité au RGPD.



Cette déclaration contient : les mentions d'information à destination des usagers, le formulaire de contact de l'entreprise, la demande d'accord et les dispositifs de sécurité dans un premier temps.



Ensuite, il faut réaliser une analyse du Système d'Information et un registre des traitements, puis préciser les clauses avec les sous-traitants. Il faut aussi notifier à la CNIL les violations éventuelles et faire une étude d'impact en cas de problèmes.

Une fois fait, elles sont conformes !



De temps à autre, je vérifie la véracité des informations qui m'ont été transmises et je sanctionne les tricheurs !



Et en plus, je mords fort ! Grâce au RGPD, mon pouvoir répressif est renforcé. L'amende peut aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaire mondial de l'entreprise concernée ! Pour des géants comme les GAFA, cela peut atteindre des milliards !

*Les GAFA, c'est l'autre nom pour parler des plus grandes entreprises du numérique, Google, Apple, Facebook, Amazon, certains ajoutent un M, pour Microsoft !



La CNIL étant un agent de l'état, le montant de l'amende payée est perçu par le Trésor public.





Le RGPD pour les GAFA

L'application du RGPD aux GAFA s'avère compliquée. En effet, cette future réglementation contrôle les cookies, or les grands groupes ont dépassé ce stade. Cette stratégie va donc être une contrainte pour les petites entreprises qui dépendent des cookies mais va contribuer à favoriser les GAFA qui eux utilisent les ID des internautes.





FIN